

LA CONTENTION EN PSYCHIATRIE ET/OU EN GERIATRIE

Objectifs de la formation

Sensibiliser le personnel hospitalier à son environnement juridique

Appréhender avec les stagiaires motifs et les fondements relatifs à la mise en place d'un dispositif restrictif de liberté (contention ou chambre d'isolement)

Présenter les fondements et les limites de la contention en milieu psychiatrique ou en service de gériatrie.

Préciser sur ces pratiques les obligations et les règles de responsabilité soignante et institutionnelle.

Méthodologie pédagogique

L'intervention consistera en une étude détaillée des sources légales et réglementaires hospitalières.

L'étude de cas concrets et de décision jurisprudentielle.

Supports pédagogiques :

- * Etude des contenus en lecture expliquée
- * Utilisation de supports adaptés

Nombre de Stagiaires : 15

Personnel visé : Le personnel soignant médical, non médical et les personnel technique et administratif (ASH et agents de sécurité).

Durée de la session : 1 ou 2 journées

Coût de la formation :

Intra : 750 €.
(Hors frais de déplacement et de séjour)

Inter : 450 €

Animation :

Par des Consultants – Formateurs assurant également des missions de Conseil auprès des établissements.

Durée pédagogique : 7 heures / jour

Evaluations : A l'issue de la formation, les évaluations des stagiaires et du formateur seront remis à l'établissement

Programme indicatif

I/ définition et fondement du droit d'aller et venir

- 1- Fondements juridiques
- 2- L'affirmation du principe de liberté à l'hôpital
- 3- Définition de la contention

II/ Sur la légalité de la contention

- 1- De la contention institutionnelle
 - a) L'hospitalisation sous contrainte (HDT – HO)
 - le motif médical
 - L'atteinte à l'ordre public et à la sûreté des personnes
 - Les dispositions de la loi du 4 mars 2002
 - Les sanctions : irrégularité et abus
 - b) La perte d'autonomie
 - La notion de dépendance
 - Les protections légales de la personne
- 2- De la contention soignante
 - a) motifs légitimes :
 - La prévention du risque
 - Le principe de précaution
 - Les recommandations de l'AHS
 - b) La sanction des abus
 - La notion de maltraitance
 - Les sanctions pénales et civiles

III/ Les modalités de la mise en œuvre de la contention

- 1- Une nécessité médicale sur prescription
 - a) L'omniscience médicale : fondement de la légalité
 - b) L'obligation d'une surveillance spécifique
 - c) Les limites de la prescription médicale
- 2- Une situation d'urgence
 - a) l'extension des prérogatives médicales au profit de l'infirmier
 - b) Conditions d'intervention
 - c) Le rôle propre infirmier en matière de contention
- 3- Le péril du patient ou de son environnement
 - a) La violence légitime
 - La légitime défense
 - L'état de nécessité
 - c) Les limites de la violence légitime
 - Sur le plan pénal
 - Sur le plan civil

IV/ Le renforcement des droits des personnes vulnérables

- 1- Les droits du patient selon la loi du 4 mars 2002
- 2- Les disposition de la loi de 27 juin 1990
- 3- La charte du patient âgé